

COMMUNE DE RECOLOGNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2019 à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 04 avril 2019 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 29 mars 2019.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Jean-Pierre BRUCKERT, Philippe NANN, Daniel MEYER, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Franck VERIN, Michèle BOUDAUX, Frédéric CHATELAIN, Yasmine ROUX

Absents excusés : Marie BERGER

Secrétaire de séance : Jacqueline TORRES-BERMEJO

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Aire de jeux : Maitrise d'œuvre
- 3) Convention SIEVO
- 4) Compte administratif assainissement 2018
- 5) Compte administratif et compte de gestion 2018
- 6) Affectation des résultats
- 7) Vote des Taxes Directes Locales 2019
- 8) BP principal 2019
- 9) Marché Mairie : aménagement des bureaux et de la salle du conseil
- 10) Questions diverses

CERTIFICATS D'URBANISME : Maitre LUSSIAUD, parcelle D672, rue de la Grande Fontaine

DECLARATION PREALABLE : MORALES Chloé, parcelle B790, clôture grillagée + haie, 18 chemin de la Chaux

PERMIS DE CONSTRUIRE : M. TRAMCOURT Kévin, parcelle D679, 27 rue orbe épine, pour une extension de maison (garage) et changement bardage.

AIRE DE JEUX : MAITRISE D'ŒUVRE

Le Maire présente l'estimation de l'aménagement de l'aire de jeux pour la somme de 70 000€ HT.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition de maitrise d'œuvre de Monsieur Jean Pierre HEMARD de l'entreprise AESTI d'un montant de 5 460.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise ACESTI et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

CONVENTION SIEVO

Monsieur le maire explique aux conseillers que le Sievo nous fera parvenir prochainement un nouveau projet de convention pour l'entretien de la STEP par les agents communaux de la commune. Cette question sera donc abordée lors de la prochaine réunion de conseil.

Budget Assainissement

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Daniel MEYER, adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 du service assainissement, les résultats sont les suivants :

Exploitation

Dépenses	72 571.09
Recettes	91 011.81
Excédent exercice 2018	18 440.72
Résultat reporté 2017	15 769.98
Résultat de clôture :	34 210.70

Investissement

Dépenses	28 471.09
Recettes	43 793.26
Excédent exercice 2018	15 322.17
Résultat reporté 2017	-14 714.55 €
Résultat de clôture :	607.62

Hors de la présence de Monsieur MORALES, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018

AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Meyer rappel aux conseillers que le transfert de compétence du budget assainissement auprès de la communauté de commune du val Marnésien est effectif à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante:

Fonctionnement	
Résultats reportés 2017	15 769.98
Opérations de l'exercice 2018	18 440.72
Résultats de clôture 2018	34 210.70
Investissement	
Résultats reportés 2017	-14 714.55
Opérations de l'exercice 2018	15 322.17
Résultats de clôture 2018	607.62
Restes à réaliser	0.00
Affectation de RESULTATS	
Recette Fonctionnement au compte 002 du budget principal	34 818.32 €
Recette Investissement au compte 001 du budget principal	607.62

- AUTORISE M. le Trésorier de Pouilley les Vignes à affecter les excédents du budget assainissement au profit du budget principal.
- AUTORISE M. le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION assainissement 2018 DU COMPTABLE, dressé par Monsieur GENIQUET receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget assainissement, élaboré par le Trésorier de Pouilley les Vignes, les écritures étant en concordance avec celle du compte administratif

Budget principal

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du BUDGET COMMUNAL qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	254 198.50€
Recettes	426 594.43€
Excédent exercice 2018	172 395.93€
Résultat reporté 2018	336 036.39€
Résultat de clôture :	508 432.32€

Investissement

Dépenses	705 143.29€
Recettes	337 647.39€
Déficit exercice 2018	-367 495.90€
Résultat reporté 2017	472 675.20€
Résultat de clôture :	105 179.30 €
Reste à réaliser :	257 972.00€
Résultat définitif invt	-152 185.08

Hors de la présence de Monsieur MORALES, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU COMPTABLE, dressé par Monsieur GENIQUET receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget communal, élaboré par le Trésorier de Pouilley les Vignes, les écritures étant en concordance avec celle du compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2018

Le Conseil Municipal délibère et

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultats reportés 2017	336 036.39
Opérations de l'exercice 2018	172 395.93
Résultats de clôture 2018	508 432.32
Résultats de clôture 2018 BP assainissement	+34 210.70
Investissement	
Résultats reportés 2017	472 675.20
Opérations de l'exercice 2018	-367 495.90
Résultats de clôture 2018	105 179.30
Résultats de clôture 2018 BP assainissement	+607.62
Restes à réaliser	257 972.00
RESULTATS DEFINITIFS : affectation de résultats	
Recette Fonctionnement au compte 002	390 457.94 €
Excédent Investissement au compte 001	105 786.92
AFFECTATION DE RESULTAT Cpte 1068 (recette invt)	152 185.08

- AUTORISE M. le Trésorier de Pouilley les Vignes à reprendre les excédents du budget assainissement au profit du budget principal tel que mentionné ci-dessus.

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	771 332	771 332
Investissement	971 190	971 190
TOTAL	1 742 522	1 742 522

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Il est proposé au Conseil de délibérer de voter les taux 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'impositions, pour l'année 2019 comme suit :

	Base imposition	Taux 2019	Produits
Taxe habitation	868 300	11.60%	100 723
Taxe foncière (bâti)	563 300	11.45%	64 498
Taxe foncière (non bâti)	25 600	14.98%	3 835
			169 056

- **Autorise** le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

MARCHE MAIRIE

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement des bureaux de la Mairie et de la salle du conseil.

La séance est levée à 23h30